

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 25 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 065/2023	TARIFS DE LA TAXE LOCALE DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2024
---------------------------------	---

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt cinq mai à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 19 mai 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Paquereau (pouvoir à Mme Daire-Chaboy), M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Quénéa (pouvoir à M. Kabbaj), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), M. Marion (pouvoir à M. Gellusseau)

Absents non excusés :

Mme Métayer, Mme Leray, M. Le Forestier, Mme Bennani, conseillers municipaux

Benjamin Gellusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

OBJET : TARIFS DE LA TAXE LOCALE DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2024 :

M. Jean-Christophe Faës donne lecture de l'exposé suivant :

La taxe locale de publicité extérieure (TLPE) est issue de l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Elle s'est substituée à la taxe sur les emplacements publicitaires instituée à Rezé par une délibération du conseil municipal en date du 28 mai 1982.

En application de l'article L2333-12 du code général des collectivités territoriales, les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire pour l'année 2024, selon le tableau suivant :

	Superficie	Coefficients multiplicateurs	Tarifs TLPE 2021	Tarifs TLPE 2022	Tarifs TLPE 2023	Tarifs TLPE 2024
Enseignes	< 7 m ²		Exonération	Exonération	Exonération	Exonération
	entre 7 et 12 m ²	tarif de référence	16,20 €	16,20 €	16,70 €	17,70 €
	entre 12 et 50 m ²	X 2	32,40 €	32,40 €	33,40 €	35,40 €
	> 50 m ²	X4	64,80 €	64,80 €	66,80 €	70,80 €
Publicités et préenseignes	Supports non numériques < 50m ²	tarif de référence	21,40 €	21,40 €	22 €	23,30 €
	supports non numériques > 50 m ²	X 2	42,80 €	42,80 €	44 €	46,60 €
	supports numériques < 50 m ²	X 3	64,20 €	64,20 €	66 €	69,90 €
	supports numériques > 50 m ²	X 6	128,40 €	128,40 €	132 €	139,80 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2333-6 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2016 approuvant le maintien de la TLPE sur la commune de Rezé,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la TLPE pour l'année 2024 avant le 1^{er} juillet 2023,

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 11 mai 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2024, selon la grille tarifaire suivante :

Superficie	Coefficients	Tarifs TLPE
-------------------	---------------------	--------------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

		multiplicateurs	2024/m²
Enseignes	< 7 m ²		Exonération
	entre 7 et 12 m ²	tarif de référence	17,70 €
	entre 12 et 50 m ²	X 2	35,40 €
	> 50 m ²	X4	70,80 €
Publicités et préenseignes	Supports non numériques < 50m ²	tarif de référence	23,30 €
	supports non numériques > 50 m ²	X 2	46,60 €
	supports numériques < 50 m ²	X 3	69,90 €
	supports numériques > 50 m ²	X 6	139,80 €

La maire,
Agnès Bourgeois

